Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260106-DEC2026_02-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 02

Objet : Attribution au marché n°2025-0038_Pré-Accompagnement des ménages dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du conseil communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 90 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés en date du 09 décembre 2025 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté souhaite développer une nouvelle mission de pré-accompagnement des ménages dans le cadre du Pacte Territorial. La convention de Pacte Territorial définit en effet cette mission comme une étape complémentaire visant à parfaire le parcours de rénovation, en s'insérant entre les phases de conseil et d'accompagnement. Ce pré-accompagnement a pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux besoins des ménages, de sécuriser leur projet et de faciliter la transition entre l'information initiale et la mise en œuvre concrète des actions de rénovation.

Une procédure adaptée ouverte a été lancée dans le respect des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique. La consultation a été publiée sur la plateforme Mégalis le 10 octobre 2025, avec une date limite de réception des offres fixée au 12 novembre 2025 à 12h00.

À l'issue de la consultation, nous avons reçu 6 candidatures. L'analyse des propositions a été soumise à la commission d'appel d'offres lors de la séance du 09 décembre 2025. Après examen, la commission attribue le marché à l'entreprise SOLIHA BRETAGNE, située 22 rue Poulain Duparc – 35000 RENNES pour un montant annuel de 20 00,00 € HT maximum, soit un montant total de 80 000,00 € HT maximum sur l'ensemble de la durée du marché, soit 4 ans.

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2025-0038 relatif au Pré-Accompagnement des ménages dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov, à l'entreprise SOLIHA BRETAGNE, située 22 rue Poulain Duparc – 35000 RENNES pour un montant annuel de 20 000,00 € HT

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260106-DEC2026_02-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

maximum, soit un montant total de 80 000,00 € HT maximum sur l'ensemble de la durée du marché, soit 4 ans.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Madame la Trésorière de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 06/01/2026

Le Président,
M. Stéphane PIQUET